



**Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan**

Sommaire de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre Administratif, 1671, rue Ouatouchouan à Mashteuiatsh, le mercredi 2 octobre 2013 de 13 h 10 à 13 h 25.

Sont présents : M. Gilbert Dominique, chef  
M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne, vice-chef  
M. Stéphane Germain, vice-chef  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M. Jonathan Germain, conseiller  
M<sup>me</sup> Julie Rousseau, conseillère

S'excuse : M. Charles-Édouard Verreault, conseiller



**ACHAT DES LOTS 20-12, 20-10-2 ET 20-1-6 DU RANG A – STATIONNEMENT DU SITE UASHASSIHTSH**

Lors de la réunion du Conseil du 16 septembre 2013, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a pris la décision d'acheter les lots 20-12, 20-10-2 et 20-1-6 du rang A au montant de 181 481,64 \$. Le tout devait être financé dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones (ci-après FIA) ou sinon, la source des fonds devait être identifiée lors d'une réunion ultérieure du Conseil.

Les démarches en vue de faire approuver le projet d'achat des lots via le FIA sont toujours en cours et il est nécessaire de déterminer une autre source de financement de façon temporaire.

Dans le cadre de l'achat des lots 20-12, 20-10-2 et 20-1-6 du rang A, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan détermine que le coût d'achat, au montant de 181 481,64 \$, sera prélevé dans les fonds autonomes dont 56 481,64 \$ dans le volet développement économique et 125 000 \$ dans le volet infrastructures. Si un financement est obtenu via le FIA, le montant obtenu servira à effectuer un remboursement dans les fonds autonomes.

Proposé par M. Jonathan Germain  
Appuyé de M. Stéphane Germain  
Adopté à l'unanimité



**RÉSOLUTION NO 5625**

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie tient à s'assurer d'une saine gestion et d'une transparence dans la gestion de ses avoirs;

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan détient une marge de crédit de 250 000 \$ affectée au compte de la sécurité publique (folio 6753) qui est appuyé par une garantie d'épargne à terme du même montant;

## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

**CONSIDÉRANT QUE** les opérations dudit compte nécessitent une marge de crédit de 250 000 \$;

**IL EST RÉSOLU DE** renouveler la marge de crédit au montant de 250 000 \$, ainsi que la garantie d'épargne à terme du même montant et d'autoriser la direction – Services administratifs à signer pour et au nom de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tout document relatif à cette transaction.

Proposée par M. Stéphane Germain  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité